

## Assemblée Générale de la coopérative Dynamo<sup>Coop</sup> 09/06/2017

### PV AG Dynamo Coop

633.502.545

09/06/2017 Kultura 20 à 22h

113 coopérateurs présents ou représentés (1134 parts).

#### 1/ Approbation PV AG 2016

**Le PV de l'AG 2016 est approuvé par l'assemblée générale.**

#### 2/ Situation et perspectives bâtiments

##### Dony (Gérard Fourré)

Le gros du chantier de construction de nouveaux ateliers (10 sur 400m<sup>2</sup>) dans le fond du grand hall et la mise aux normes de sécurité du bâtiment s'est déroulé entre l'AG de juin 2016 et celle de juin 2017.

De nombreux chantiers participatifs ont eu lieu en automne et au début de l'hiver avec les futurs occupants et les coopérateurs. 50 % des ateliers ont été mis en place en auto-construction, cad que les occupants ont construits leur atelier eux-mêmes. Dynamo Coop fournissait les outils, les matériaux (dont beaucoup de réemploi) et les conseils et assumait la mise en place structurelle, le chauffage et l'électricité.

Le 13 mai 2017, les Ateliers Dony ont été inaugurés avec repas des coopérateurs, portes-ouvertes, animations dans les ateliers et concerts (environ 400 visiteurs).

Trois ateliers étaient vacants lors de l'AG en juin (en septembre, le bâtiment affiche complet).

Les ateliers Dony concentre aujourd'hui 22 ateliers de 20 à 60m<sup>2</sup> sur 800m<sup>2</sup>, 300m<sup>2</sup> dédié au stockage, une espace commun polyvalent de 250m<sup>2</sup> (avec kitchenette et sanitaires) et d'une cour de 300m<sup>2</sup>. La nature des activités hébergées sont : sérigraphie, céramique, textile, design, bijoux, vitraux, lutherie, scénographie/décor, soudure, vélo, peinture, théâtre d'ombre, vidéo, photo, illustration, BD, mode.

Le Comptoir des Ressources Créatives est l'instigateur et le gestionnaire du lieu. Dynamo Coop n'exploite pas lui-même ses bâtiments. Le Comptoir rassemble les demandeurs d'ateliers qui relèvent du même type de pratique, en vue de mettre en place des ateliers collectifs plutôt qu'individuels. Ceci pour favoriser les économies d'échelle, le partage d'outils, de compétences et générer ainsi de l'émulation et du renforcement entre pairs.

Les perspectives au sein des ateliers Dony sont à court terme, de finaliser le plan de prévention incendie (porte coupe-feu, signalétique...), d'améliorer la sécurisation anti-intrusion du bâtiment, de finaliser les deux zones d'atelier, de construire une deuxième mezzanine dans l'atelier bois, de construire deux ateliers supplémentaires, de finaliser la passerelle du 1<sup>er</sup> étage du grand hall.

A plus long terme, il faudra concevoir et réaliser un projet de rénovation/aménagement de la zone d'accueil, remplacer progressivement la toiture du grand hall et éventuellement réfléchir à la production de notre électricité.

##### Kultura (Agnès Grayet)

Nous avons convenu avec l'ancien exploitant, le Live Club, que nous reprenions l'exploitation du lieu en octobre 2016. La gestion du lieu est assumée par un ensemble de collectifs et de coopérateurs qui ont mis en place une nouvelle structure juridique pour gérer le lieu (asbl 13 rue Roture).

De nombreux coopérateurs (+/-60) se sont impliqués dans cette dynamique, au niveau des travaux (chantiers participatifs) et/ou dans la création de l'asbl (12 septembre 2016) qui a préparé la reprise des salles de concert du rez.

Les salles de concert et la galerie Rature (expo) ont été inaugurées le 19 janvier 2017. Le snack du 1<sup>er</sup> étage a lui été inauguré le 17 février 2017.

Des bureaux de presque 100m<sup>2</sup> répartis sur deux étages sont en cours de finalisation. Ils seront utilisés principalement par les gestionnaires du Kultura et par les collectifs ou individus partenaires du lieu. Une salle de danse (50m<sup>2</sup>) est également en cours de finalisation.

Les perspectives au sein de Kultura sont à court terme la finalisation et la mise au norme de l'électricité, de la prévention incendie.

A plus long terme, nous allons aménager le grenier du bâtiment principal en appartement dortoir pour les artistes de passage dans le lieu.

### 3/ Présentation des comptes 2016 et du plan financier mis à jour (Maxime Dechesne)

Les comptes sont conformes à ce qui était prévu, cad 33.000€ de perte d'exploitation sur l'année 2016. C'est évidemment dû au fait que l'on investit et que les bâtiments ne sont pas encore totalement exploités.

**Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée aux administrateurs.**

Le plan financier a été mis à jour. Les perspectives de bénéfices reculent dans le temps. C'est dû à des modifications du modèle d'exploitation. Dynamo cède l'exploitation de bâtiments équipés à des gestionnaires (Comptoir et 13 rue Roture). Cela coûte plus cher de reprendre le fonds de commerce de Roture et d'équiper les bâtiments. Par contre, c'est cohérent avec notre souhait de faciliter l'accès aux infrastructures par les collectifs d'artistes.

**Le plan financier modifié est approuvé par l'assemblée générale.**

*Nous retenons du débat avec les coopérateurs : puisque l'équilibre économique par bâtiment met plusieurs années à être atteint (dû à la période de travaux puis le temps de la mise en place), chaque nouvelle infrastructure risque d'empêcher la coopérative de générer des bénéfices, condition nécessaire au versement de dividendes. Le CA doit débattre de cette remarque et formuler des propositions à l'AG.*

### 5/ Adaptation statuts pour être reconnu Economie Sociale (Pieter Capet)

Il est nécessaire que soyons reconnus entreprise d'Economie Sociale par la Région Wallonne. En effet, c'est indispensable pour avoir recours à des programmes de réinsertion professionnelle, tels que les Art.60, les PTP...

Nous sommes dans les faits, une entreprise d'Economie Sociale, mais nos statuts ont été mal rédigés sur un point de détail :

**Les statuts actuels de Dynamo**

Art. 9 point 3 : « sont associés,[...] les membres du personnel de la société engagés depuis un an et qui en font la demande ».

**Vont être remplacé par le texte suivant :**

Art. 9 point 3 : « sont associés,[...] les membres du personnel de la société qui en font la demande ».

**Cette modification des statuts de Dynamo est validée par l'assemblée générale.**

### 6/ Charte et comité d'accompagnement

La gestion des bâtiments est concédée pour 3 ans et reconduite sur base d'une évaluation réalisée par le comité d'accompagnement de Dynamo. Elle consistera à évaluer la manière dont la gestion du lieu respecte la charte Dynamo. Nous vous invitons à lire la Charte pour plus de détails.

**La Charte est approuvée par l'assemblée générale.**

La mission du comité d'accompagnement fait également l'objet d'une note que nous vous invitons à lire.

**Lors de l'assemblée générale, nous avons tiré au sort 3 membres effectifs : Jean-Pierre Pécasse, Xavier Guinotte et Stéphan Lux et 3 membres suppléants : Isabelle Marlier, Rodolphe Finamore et Mathieu Godfirnon en vue de constituer le comité d'accompagnement.**

*Nous retenons du débat avec les coopérateurs : les artistes occupants ont des souhaits de visibilité/valorisation de leur travail. Ils ont également des souhaits de soutien à la vente de leur production. L'augmentation de la visibilité/valorisation du travail des occupants est sujet qui est au coeur du projet de Dynamo, mais aussi de ses gestionnaires de lieu dont le Comptoir des Ressources Créatives. Nous allons collectivement, avec le concours d'occupants et de coopérateurs tenter de faire avancer ce sujet. Nous avons invités les coopérateurs présents, qui le souhaitaient, à participer à un groupe de travail sur la communication ou comment donner corps à la communauté Dynamo. Nous avons 4 candidats : Nicolas Bomal, Xavier Guinotte, Audrey Dewael et Elisabeth Gruié. Par contre, le soutien à la vente ne relève pas de la mission de Dynamo, sauf en ce qui concerne les infrastructures. Le Comptoir peut éventuellement être contacté sur ces sujets.*

### 7/ Élection candidat administrateurs

Le CA a identifié depuis plus d'un an le besoin de renforcer son équipe par un profil juridique. Nous n'avons pas reçu ce type de candidature lors de l'AG de 2016.

Marc Moura a suggéré à Samuel Vieslet qui est avocat de s'impliquer dans le projet Dynamo. Après discussions et réflexions, Samuel a accepté d'intégrer le CA de Dynamo pour autant que l'AG l'élise.

Lors de cette AG, son élection par l'AG est organisée.

**Samuel Vieslet est élu administrateur par l'assemblée générale.**

### 8/ Perspectives et conclusions

Tous les aménagements prévus à long terme nécessitent de nouveaux budgets. Il va falloir soit solliciter des investissements (Brasero, Start'Invest) ou des organisations/institutions qui deviendraient de gros coopérateurs ou lancer une nouvelle campagne de levée de fonds, si nous souhaitons réaliser ces chantiers.

Un autre enjeu est de fixer/finaliser la relation contractuelle entre Dynamo et Kultura. On doit laisser le temps à Kultura de se développer (cela peut prendre du temps) et nous souhaitons prévoir un partage des bénéfices si Kultura se développe bien économiquement.

Un enjeu important est d'augmenter la visibilité ou de promouvoir les occupants, mais aussi de donner corps à la communauté des coopérateurs de Dynamo composée à la fois des occupants/artistes, mais aussi de citoyens sensibilisés par l'art et la culture.

En conclusion, nous nous félicitons et sommes fiers d'avoir mis en œuvre nos projets qui relevaient du rêve et de la promesse en une réalité très concrète. Cela représente deux bâtiments de grande taille et de nature d'usage différente qui abritent plus d'une centaine de personnes. Cela a été mis en service en moins de deux ans, campagne de levée de fonds comprise. Nous restons ouverts à de nouveaux projets et disponibles pour répondre aux éventuelles questions ou sollicitations de nos coopérateurs. Pour rappel, nous n'avancions vers une nouvelle infrastructure que si le projet correspond à une demande précise des milieux créatifs et que celle-ci est portée par une partie des bénéficiaires.

*Nous retenons du débat avec les coopérateurs : nous devons préparer un processus qui nous permet de consulter les coopérateurs en cas d'opportunité, de nouveau projet.*

*Il est nécessaire que nous mettions en place un formulaire papier pour les prises de part.*